



VILLE DE NOGENT -SUR-MARNE

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 AVRIL 2023

LISTE DES DELIBERATIONS

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales

Membres composant le Conseil Municipal	: 39	LE MAIRE
Membres en exercice	: 39	
Membres présents	: 27	
Membres excusés et représentés	: 11	M. Jacques JP MARTIN
Membres absents non représentés.....	: 1	

La séance est ouverte à 19h23 sous la présidence de Monsieur Jacques JP MARTIN,

COMMUNICATIONS :

1. VENTE DE PATRIMOINE (présentée par monsieur le maire)

Dans le cadre de la gestion dynamique de son patrimoine, la Commune est amenée à vendre et à acheter des biens immobiliers plus appropriés.

Certaines ventes sont envisagées cette année mais ne sont pas encore approuvées par le Conseil municipal et c'est pour cette raison qu'elles ne figurent pas dans le budget. Je vais toutefois vous présenter certains de nos projets de vente.

a) Hôtel du Port, la salle de sport Nogent Tonic et une partie de la capitainerie

Le locataire actuel de l'Hôtel a proposé d'acquérir les murs du local. Il souhaite également acheter la salle de sport et une partie de la capitainerie afin d'en faire une brasserie pour animer cette partie du port.

De nombreux échanges ont déjà eu lieu entre les parties et le service des domaines a été saisi.

Cette vente nécessite la création d'une Association foncière urbaine libre (AFUL) au sein de l'immeuble du centre nautique. Un géomètre a été missionné afin de définir les lots de volume qui constitueront la future AFUL.

Tous les relevés ont été effectués et les lots de volumes sont quasiment définis. Il reste à rédiger les statuts de cette association qui définiront notamment les différentes servitudes entre les lots de volume ainsi que les parties et les charges communes.

Le diagnostic assainissement a été réalisé et les autres diagnostics seront effectués au mois d'avril.

Concernant la salle de sport, elle va être déplacée au sein du centre nautique. Les études relatives à cette question sont en cours. La capitainerie pourra continuer à fonctionner de la même manière car les équipements mis à disposition des plaisanciers comme les douches ou les machines à laver se trouvent dans la partie conservée par la Commune.

b) Pavillon sis 15-16 Ile des Loups

Ce pavillon de type F5 est libre de toute occupation, il possède une surface habitable de 103m² et a été

évalué par le service des domaines à 530 000€. Il a déjà fait l'objet des différents diagnostics préalables. Lors du Conseil municipal du 27 juin 2023 il sera mis en vente dans la cadre d'une offre d'achat. Enfin un géomètre a été saisi pour définir la partie de la parcelle qui sera cédée avec le pavillon dans la mesure où il est situé sur une parcelle comprenant un autre bien communal qui ne sera pas mis en vente.

c) Pavillon 41-46 Ile des Loups

Ce pavillon de type F4 est libre de toute occupation, il possède une surface au sol de 126m² et habitable de 110m². Il a été évalué par le service des domaines à 390 000€ et a déjà fait l'objet des différents diagnostics préalables. Il va être mis en vente lors du Conseil municipal du 27 juin 2023 dans la cadre d'une offre d'achat.

d) Local 147 ter boulevard de Strasbourg

Il s'agit d'un local commercial d'une surface de 66,90 m² actuellement occupé par le Centre Communal d'Action Sociale de Nogent. Le service d'évaluation domaniale a été saisi le 15 février 2023 et nous n'avons pas de retour à ce jour. Une alternative au service des habitants et de l'intergénérationnel du quartier plaisance est prévue par l'achat d'un local situé au carrefour Anquetil.

2. RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023 DU CCAS (présenté par Monsieur BOILEAU vice-président du CCAS)

“Monsieur le Maire, chers Collègues,

Je voudrais tout d'abord vous remercier, en premier Monsieur le Maire, mon cher Jacques et vous tous, chers Collègues de la Majorité, mais aussi de l'Opposition pour toutes les marques de sympathie que vous m'avez adressées.

Le moral étant toujours prêt à foutre le camp avec cette maladie, votre soutien m'a été si précieux pour m'aider à garder la force de me battre, alors, à nouveau, un grand merci à vous tous.

Il y a déjà 2 ans, je vous présentais le ROB du CCAS pour l'exercice 2021, il mettait en application la volonté du Maire de garder comme priorité absolue l'aide aux Nogentais les plus démunis, comme vous pouvez le constater, la situation internationale, et bien sûr nationale n'a fait que se dégrader sur un plan économique, l'inflation, la crise énergétique même si le plan sanitaire semble se réguler.

La tâche des équipes du CCAS n'a donc fait que s'alourdir avec des effectifs insuffisants, difficulté de recrutement, postes vacants, et surtout l'arrêt longue durée pour maladie grave de la Directrice Céline JURÉ à qui nous adressons, en votre nom à tous, nos meilleurs vœux. Dans ce contexte, il faut souligner l'énorme travail de la sous-directrice Sabine Thibaut qui a pu reprendre la charge de travail de Céline JURÉ tout en conservant la direction de la Résidence autonomie Le CÈDRE.

A la demande de Monsieur le Maire, vous avez dû tous recevoir le pavé important du ROB du CCAS pour 2023, celui-ci était à l'Ordre du Jour du Conseil d'administration du CCAS du jeudi 16 mars, après la présentation au Conseil Municipal de ce jour, il sera soumis au vote lors du prochain Conseil d'Administration du CCAS dont la date a été fixée au jeudi 06 avril.

Je disais, pavé important, dont je ne vous présenterai que les lignes majeures, vous trouverez dans ce ROB, toutes les réponses aux questions que vous pourriez vous poser.

Comme vous le savez, le CCAS est divisé en trois pôles,

- Action sociale / insertion. Effectif : 8 Agents
- Pôle SENIORS : Le Cèdre – Service restauration. Effectif : 4 Agents
- Administratif : comptabilité, gestion, secrétariat : Effectif : 1 Agent

L'ACTION SOCIALE / INSERTION

En 2022, le CCAS a enregistré près de 15 000 appels ou visites (14 765) se répartissant en près de 10 000 visites et 4 500 appels (10 220 et 4 404)

A noter que les Nogentais préfèrent et de loin l'accueil physique plutôt que téléphonique Ces entretiens portent sur des dossiers de :

- -RSA, (Revenu de Solidarité Active)

- -MDPH, (Maison Départemental des Personnes Handicapées)
- -AME, (Aide Médicale d'État)
- -APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie)
- ASPA (Allocation supplémentaire Personnes Agées)
- Aide sociale aide -ménagère
- Aide sociale hébergements pour personnes âgées

Mais également, l'étude de toutes les demandes d'aides facultatives, secours alimentaires ou espèces, participation aux frais de restauration scolaire, aux Centres de loisirs etc...

Sans laisser de côté, cette mission qui incombe au CCAS, parfois accompagné par la Police Municipale : les missions d'interventions, après signalement pour des personnes âgées, handicapées, vulnérables. (il y a eu 132 interventions sur 2022)

Nous constatons une augmentation importante de ces interventions du CCAS pour des situations complexes auprès de publics fragiles, pour des personnes souffrant de troubles psychiques ou pour des personnes âgées, isolées au domicile pour lesquelles, la période actuelle est particulièrement difficile et a des conséquences importantes sur leur état de santé physique et mentale ou sur leur situation sociale et économique .

A noter la baisse de dossiers de demande de RSA (seuls 23 dossiers sont passés par le CCAS en 2022), ceci s'explique par le fait que les demandeurs de RSA peuvent faire désormais leur demande en ligne

La tâche est lourde, les équipes du CCAS, aidé en cela par l'action efficace et soutenue de nombreuses Associations qui sur la Ville procèdent à des distributions alimentaires, vestimentaires, voire parfois des aides financières.

Il est à relever que certaines familles qui ont eu recours à ces initiatives locales ne se sont pas toutes manifestées auprès du CCAS pour des demandes d'aide,

Il est bon de souligner qu'une de ces Associations, parmi les plus actives, LES NOGENTAIS SOLIDAIRES de Mme FEZZAÏ, a fait, sur son site Internet, passer le message pour que ces familles en souffrance, prennent contact avec le CCAS.

Pour 2023, et conformément à la volonté du Maire, le CCAS maintiendra et devra certainement encore accentué l'ensemble de ces aides, dans une politique d'insertion des personnes handicapées, d'accès aux prestations familiales, de prévention des impayés .

La Maison Sociale qui abrite le CCAS, est le guichet unique social au niveau de la Commune et est reconnu comme tel.

En dehors du CCAS et du Service Logement, la Maison Social accueille également les permanences suivantes :

- l'EDS, l'Espace Départemental des Solidarités (5 permanences d'une demi-journée par semaine)
- la CPAM, Caisse Primaire d'Assurance Maladie (1 permanence d'une demi-journée par semaine)
- l'APCE, l'Association Pour le Couple et l'Enfant
- le CIDFF, Centre d'Informations sur les Droits des Femmes et des Familles (1 jour par semaine)
- l'ACTIOM, pour la Mutuelle Communale (1 demi-journée par mois)
- la CRAMIF, Service social de l'assurance maladie (1 demi-journée par semaine)
- l'accompagnement des RSA
- le Conseil numérique (mis à disposition par le Territoire 1 demi-journée par semaine).

Il faut noter également les liens étroits entre le CCAS et la DIRECTION des AFFAIRES SOCIALES et tout particulièrement en matière de handicap et santé.

Un poste a été créé, chargé de la mission Handicap et Santé afin de mettre en œuvre la politique municipale en la matière.

Cette chargée de mission est en poste depuis novembre dernier avec pour objectif :

- de réaliser un diagnostic territorial concernant les besoins et l'offre de dispositifs en

matière de santé et handicap.

- de mettre en place un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM), un espace de concertation et de coordination entre les élus, le secteur psychiatrique, les représentants des usagers, les aidants et l'ensemble des professionnels du Territoire . qui devra définir et mettre en œuvre des politiques locales et des actions permettant la prévention, l'amélioration de la santé mentale, l'accès et la continuité des soins et de l'inclusion sociale des populations concernées.

Le CLSM est présidé par le Maire et coanimé par des élus et le secteur de la psychiatrie publique.

LE POLE SENIORS :

Ce pôle, sous la responsabilité de la Directrice adjointe du CCAS, Sabine THIBAULT, se compose de 4 agents :

- 1 gardienne,
- 1 agent d'entretien,
- 2 assistantes administratives (accueil, secrétariat, facturation).

a) Les appartements :

La Résidence autonomie Le Cèdre est composée de 44 appartements (5 F2 et 39 F1 bis)

1 est occupé par la Bibliothèque, 2 sont réservés pour la gardienne et gardiens remplaçants, 41 sont donc réservés aux résidents.

A ce jour, 38 sont loués, 2 en cours de rénovation et 1 non louable actuellement.

b) Le Service Restauration :

Ce service comprend la livraison de repas à domicile et le restaurant de la résidence.

Ce restaurant est ouvert tous les midis , non seulement pour les résidents, mais aussi pour les retraités Nogentais qui le souhaitent.

Depuis le renouvellement du contrat en 2020, la gestion du service restauration et la livraison de repas à domicile sont confiées à la Ste ELIOR.

En 2022, près de 20 000 repas ont été livrés à domicile, et après la fermeture liée au covid , l'activité reprend au restaurant, plus de 5 000 repas servis en 2022 contre 2580 en 2021.

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DU CÈDRE

Dépenses de Fonctionnement 2022.

- charges de personnel :	149 228 €
- charge fonctionnement	67 803 €
- Taxe Foncière :	37 210 €
- contrats maintenance :	11 702 €
- dotations amortissements :	10 529 €

276 472 €

RÉSULTAT : 61 475 €

Recettes de Fonctionnement 2022

Loyers des résidents :	240 488 €
CAF (APL)	38 692€
Aide départementale :	28 434 €
Forfait autonomie :	21 668 €
Produits chq énergie :	3 289 €
Autres produits :	5 376 €

337 947 €

RÉSULTATS FONCTIONNEMENT DU CCAS :

Dépenses de fonctionnement 2022 :

- Charges de personnel :	630 360 €
- ELIOR / restauration :	306 452 €
- Charges fonct. :	84 541 €
- Aides alimentaires et	
- Secours Financiers :	105 467 €
- Dot.amortissements :	16 890 €
- Charges diverses :	461 €

1 144 171 €.

Budget : 1 213 000 €

Recettes de fonctionnement 2022 :

- Subvention communale :	856 000 €
- Facturation restauration :	201 267 €
- Loyers immeubles :	80 889 €
- remb.frais de personnel :	26 421 €
- Subvention départementale :	2 079 €
- Autres produits exceptionnels :	5 925 €
- Participation familles /sorties :	485 €

1 173 067 €

Budget : 1 213 000 €

RÉSULTATS : 28 895 €

Cette augmentation des dépenses de fonctionnement s'explique comme vous l'avez vu, p.17, par l'évolution des aides facultatives qui est spectaculaire :

- 36 762 € en 2020
- 78 144 € en 2021
- 107 479 € en 2022
- 143 000 € prévus pour 2023

On enregistre également une très forte augmentation des dépenses de restauration, hausse des prix du marché liée à l'inflation, mise en place de barquettes réutilisables pour la livraison des repas (loi AGECE) entraînant une hausse des coûts , bien sûr, refacturée par le prestataire ELIOR.

° augmentation des charges courantes liée à la hausse des dépenses d'énergie.

Comme je le rappelais plus haut, la situation économique et sociale ne va pas s'améliorer en 2023, mais le but de la Municipalité derrière son Maire sera toujours de ne pas laisser dans la détresse, des Nogentais profondément touchés par cette crise, tout en poursuivant la maîtrise des dépenses publiques engagées depuis plusieurs années.

Je ne vous ai pas parlé dans cette communication de l'évolution à venir sur divers immeubles détenus par le CCAS ou la ville, comme l'immeuble de la rue Coulmiers, du square La fontaine, du garage Toscani, des locaux de l'annexe du CCAS, bld de Strasbourg , D'abord parce que je n'ai pas toutes les informations pour le faire, je laisserai donc, Monsieur le Maire, s'il le souhaite, aujourd'hui ou lors d'un prochain Conseil, vous donner les dernières informations sur ce point.

Chers Collègues, je vais en avoir terminé avec cette présentation, vous trouverez toutes les informations complémentaires dont vous pourriez avoir besoin dans le document qui vous a été remis .

Lors du précédent Conseil, ma chère Amina, tu te demandais devant tant de misère, parfois, ou devant des situations très difficiles, si la Ville en faisait assez, si l'on ne pouvait pas faire mieux ?

Je peux t'assurer, Amina, que la volonté du Maire de ne pas oublier les plus démunis des Nogentais, tous ceux qui sont touchés de plein fouet par la crise économique, les personnes âgées fragilisées, les personnes handicapées, cette volonté est intacte, de même chez tous les Conseillers engagés sur d'autres fronts dans le Social .

Bien sûr, je n'oublierai pas Sabine et ses équipes, je dirais ces dames, puisqu'un seul homme dans cette équipe, ces dames qui font au quotidien un travail magnifique, gardant un moral pour faire face tous les jours à des situations très pénibles, je vous rappelle plus de 10 000 visites au CCAS, l'an passé .

Je voulais dire à Amina, qui est absente ce soir, qu'il ne faudra jamais se satisfaire de ce que l'on fait en le considérant comme suffisant , il y a toujours des améliorations à trouver , nous sommes

preneurs de toutes propositions, je sais Amina que tu es parfaitement impliqué dans ce quartier et que nous pouvons très bien travailler ensemble.

Je vous remercie de m'avoir écouté et joignez vous à moi pour féliciter ces équipes du CCAS et sa directrice adjointe, Sabine, pour leur énorme engagement de tous les jours , pour la concrétisation sur le terrain de la volonté de la Municipalité de rester en contact direct avec cette population qui a besoin de ce soutien financier, mais surtout de ce contact humain de ce lien social absolument vital, tout particulièrement en cette période de crise.

Je vous remercie.”

3) LES ELECTIONS SENATORIALES

Cette année, les sièges des sénateurs de notre circonscription vont être renouvelés.

Aussi, les Conseils municipaux sont convoqués le vendredi 9 juin 2023 afin de désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera amené à élire les sénateurs.

Au regard de notre strate démographique, l'ensemble des conseillers municipaux en exercice est délégué de droit et donc grand électeur.

Nous nous réunirons donc à cet effet le 9 juin à 8h30.

Les membres du Conseil municipal ainsi que les délégués qui seront désignés le 9 juin prochain seront ensuite convoqués au mois de septembre pour procéder à l'élection des sénateurs.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2023

ADOPTE A L'UNANIMITE.

FINANCIER

23/23 Reprise anticipée des résultats - Budget Primitif 2023

Reprend par anticipation les résultats 2022 Budget Général comme suit :

	Résultat de clôture N-1	Part affectée à l'investissement	Résultat prévisionnel de l'exercice N	Intégration des résultats budget GPS	Résultats repris par anticipation
Investissement	- 611 749,15	-	-2 030 095,27	3 258 913,08	617 068,66
Fonctionnement	5 136 748,13	4 072 307,74	3 829 597,12	157 646,75	5 051 684,26
TOTAL	4 524 998,98	4 072 307,74	1 799 501,85	3 416 559,83	5 668 752,92

Adoptée par 30 voix pour dont 9 pouvoirs (M. EYCHENNE, Mme VIDAL, Mme BOSSETTI, M. BITTON, M. GOUGEON, Mme OUTMIZGUINE, Mme OUZENDJA, M. CUCURULLO et Mme YELLES) et 8 votes contre de L'Union pour Nogent dont 2 pouvoirs (Mme ARMAND et M. OLIVE).

23/24 Exercice 2023 - Vote du Budget Primitif - Budget Principal

Adopte le Budget Primitif de l'exercice 2023 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous, au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et en recettes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En recettes

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023
013	ATTENUATION DE CHARGES	400 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DE DOMAINE	6 528 519,00
73	IMPOTS ET TAXES	47 507 537,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 424 619,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 148 645,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	451 195,00
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	40 760,00
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	700 000,00
	TOTAL GENERAL	61 201 275,00

En dépenses :

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	13 246 773,14
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	24 400 000,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	2 024 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	14 576 146,00
66	CHARGES FINANCIERES	557 720,02
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 089 150,00
022	DEPENSES IMPREVUES	400 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 000 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 907 485,84
	TOTAL GENERAL	61 201 275,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

En recettes :

CHAP.	LIBELLE	Restes à réaliser	BP 2023
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 280 870,12	2 970 448,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		3 500 000,00
10	DOTATIONS ET FONDS DIVERS		3 600 000,00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES		4 351 684,26
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS		1 088,00
024	PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		1 470 000,00
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		30 000,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		3 000 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION		1 907 485,84
041	OPERATIONS D'ORDRE PATRIMONIALES		117 741,46
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE		617 068,66
	TOTAL GENERAL	1 280 870,12	21 565 516,22

En dépenses :

CHAP.	LIBELLE	Restes à réaliser	DEPENSES
20	IMMOBILISATION INCORPORELLES	794 604,00	211 706,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	21 111,18	409 622,00
21	IMMOBILISATION CORPORELLES	1 773 759,70	8 176 944,11
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	543 795,89	7 093 967,00
10	DOTATIONS ET FONDS DIVERS		624 535,00
16	EMPRUNTS ET DETTE ASSIMILEES		2 647 800,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		10 040,00
020	DEPENSES IMPREVUES		350 000,00
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		30 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION		40 760,00
041	OPERATIONS D'ORDRE PATRIMONIALES		117 741,46
	TOTAL GENERAL	3 133 270,77	19 713 115,57

Adoptée par 28 voix pour dont 8 pouvoirs (M. EYCHENNE, Mme VIDAL, Mme BOSSETTI, M. BITTON, M. GOUGEON, Mme OUTMIZGUINE, Mme OUZENDJA, M. CUCURULLO), 2 abstentions de Nogent – Solidarité, Ecologie, Citoyenneté dont 1 pouvoir (Mme YELLES) et 8 votes contre de L'Union pour Nogent dont 2 pouvoirs (Mme ARMAND et M. OLIVE).

23/25 Exercice 2023 - Vote des taux des impositions directes locales

Fixe les taux de la fiscalité locale pour l'année 2023 comme suit :

Taxes	Taux 2023
Foncier Bâti	33,47%
Foncier non bâti	74,03%
Habitation	23,79%

Adoptée par 28 voix pour dont 8 pouvoirs (M. EYCHENNE, Mme VIDAL, Mme BOSSETTI, M. BITTON, M. GOUGEON, Mme OUTMIZGUINE, Mme OUZENDJA, M. CUCURULLO), 5 abstentions de L'Union pour Nogent dont 2 pouvoirs (Mme ARMAND et M. OLIVE) ,2 abstentions de Nogent – Solidarité, Ecologie, Citoyenneté dont 1 pouvoir (Mme YELLES) et 3 votes contre de L'Union pour Nogent.

23/26 Exercice 2023 - Subventions allouées en faveur du CCAS, de la régie personnalisée Scène Watteau-Pavillon Baltard et de la régie personnalisée chargée de la gestion du Centre nautique

Attribue une subvention au titre de l'exercice 2023 aux établissements suivants :

Centre Communal d'Action Sociale	856 000,00
Scène Watteau/Pavillon Baltard	500 000,00
Régie p ersonnalisée Centre Nautique	1 250 000,00

Les crédits nécessaires au règlement de ces dotations sont inscrits au budget de l'exercice 2023 - Chapitre 65

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

23/27 Exercice 2023 - Subventions allouées en faveur des associations à caractère scolaire, culturel, sportif et social

Attribue au titre de l'exercice 2023 aux associations, à caractère scolaire, culturel, sportif, social, les subventions telles que figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération pour la somme totale de 681 000 €.

Les crédits nécessaires au règlement de ces subventions sont inscrits au budget de l'exercice 2023 – Chapitre 65.

Autorise M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions ou les avenants aux conventions de partenariat avec les associations dont le montant de la subvention est supérieur à 23 000 €.

Chaque association bénéficiaire d'une subvention devra adresser à la clôture de son exercice comptable un exemplaire de son bilan et compte de résultat auquel se rapporte la dotation allouée.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

23/28 Exercice 2023 - Autorisation donnée à M. le Maire en matière d'emprunt

Le conseil municipal donne délégation à M. le Maire pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité ou à la sécurisation de son encours, conformément aux termes de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans les conditions et limites ci-après définies.

A la date du 1^{er} janvier 2023, l'encours de la dette du Budget Général, présentait les caractéristiques suivantes :

Encours total de la dette : 22 847 737,56 €

- 20 128 529,18 € d'encours de dette classée 1-A soit 88,70% répartis en 16 contrats
- 2 719 208,38 € classés en 1-E soit 11,30% réparti en 1 contrat

Le Conseil Municipal définit sa politique d'endettement comme suit :

- Encours de la dette supplémentaire envisagée pour l'année 2023 : 3 500 000€ maximum, dont :
 - 100% de la dette classée en 1-A

La commune de Nogent sur Marne, souhaite recourir à des produits de financement dont l'évolution des taux doit être limitée. Pour réaliser tout investissement dans la limite des sommes inscrites au budget, le Maire de Nogent sur Marne reçoit délégation, pour recourir à des produits de financement qui pourront être :

- en taux fixe simple
- en taux variable simple
- en échange de taux fixe contre taux variable ou inversement
- en échange de taux structuré contre un taux variable ou taux fixe (sens unique)

- en taux variable simple plafonné (CAP) ou encadré (tunnel) L' index de référence du ou des contrat(s) d'emprunt(s) sera :

- L'Euribor

L'assemblée délibérante autorise le Maire à souscrire un ou des produit(s) de financement pour le présent exercice budgétaire à hauteur de 3 500 000 € maximum.

La durée du ou des produit(s) de financement ne pourra excéder 20 ans et une mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés sera effectuée.

L'assemblée délibérante donne délégation à M. le Maire de Nogent-sur-Marne et l'autorise :

- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations
- à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné
- à signer les contrats répondant aux conditions posées aux articles précédents
- à définir le type d'amortissement
- à procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation, sans intégration de la soulte,
- et notamment pour les réaménagements de dette, la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, la possibilité d'allonger la durée du prêt, la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement
- de conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

Le Conseil Municipal sera tenu informé du ou des emprunt (s) contracté (s) dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

SERVICES TECHNIQUES

23/29 Dons d'arbres : approbation du règlement 2023 du don d'arbres aux nogentais

Décide d'approuver le projet de règlement permettant le don d'arbres aux Nogentais pour l'année 2023.

Fixe le montant maximum d'arbres donnés à 10 000 € auxquels s'ajoutent 10 000 € de plantation pris en charge par la Ville.

Indique que la dépense correspondante sera inscrite au budget de la Ville.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

DRH

23/30. Création d'emplois saisonniers au service entretien afin d'assurer la continuité de service pendant les périodes de vacances scolaires pour l'année 2023

Décide de créer au tableau des effectifs, au titre du Service Entretien, 15 emplois saisonnier d'adjoints techniques territoriaux à temps complet.

Précise que ces postes seront pourvus par voie contractuelle. La rémunération servie sera fixée par référence à l'espace indiciaire du cadre d'emplois concerné.

Décide d'imputer la dépense correspondante au budget de l'exercice en cours.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

PETITE ENFANCE

23/31. Rapport d'activité 2021 pour les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant "Le Jardin des Lutins" et "Mandarine" par la société "Les Petits Chaperons Rouges"

Approuve le rapport d'activité établi par le gestionnaire « les Petits Chaperons Rouges » pour les deux Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant « le Jardin des Lutins » et « Mandarine », pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

23/32. Rapport d'activité 2021 pour l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant "Le Moulin de Beauté" par la société "La Maison Bleue" '

Approuve le rapport d'activité établi par le gestionnaire « La Maison Bleue » pour l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant « Le Moulin de Beauté » pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

SPORTS

23/33 Approbation de l'accueil de l'épreuve olympique sur route - Contre-la-Montre (PARIS 2024)

Approuve les engagements notamment de collaboration de Nogent-sur-Marne, selon les exigences minimales exposées dans la présente délibération, en vue de l'accueil sur son territoire des épreuves olympiques sur route.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout acte entre la Commune et Paris 2024 pour l'accueil de l'épreuve olympique sur route du contre la montre en 2024.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

CULTUREL

23/34 Modification du règlement intérieur du conservatoire municipal Francis Poulenc pour la rentrée 2023-2024

Le règlement intérieur du Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique Francis Poulenc pour la saison 2023/2024 est modifié à l'article 6 « Enseignements » et à l'article 10 « Sécurité ».

Approuve le règlement intérieur modifié du Conservatoire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

DIVERS

Prolongation de la convention de coordination passée entre la Commune de Nogent-sur-Marne (Police Municipale) et les forces de sécurité de l'Etat

RETRAIT DE LA DELIBERATION

23/35 Mise en place d'un enregistrement de meublés de tourisme par téléservice

Décide de soumettre à une déclaration préalable soumise à enregistrement auprès de la commune, toute location d'un meublé de tourisme à compter du 1^{er} janvier 2024.

Précise que la déclaration comprend les informations exigées au titre de l'article D.324-1-1 du Code du Tourisme et que la Commune offre la possibilité d'indiquer le numéro invariant identifiant le logement tel qu'il ressort de l'avis de la taxe d'habitation du déclarant.

Précise qu'un téléservice permettra d'effectuer de manière dématérialisée la déclaration donnant lieu, dès réception, à la délivrance sans délai d'un accusé de réception comprenant le numéro de déclaration.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Désignation du référent déontologue de l' élu local

RETRAIT DE LA DELIBERATION

DRH

23/36 Création d'une vacation d'Infirmière intervenant auprès du Multi Accueil municipal

Décide de recourir à la participation d'un intervenant extérieur possédant les titres et qualifications requis pour assurer le suivi médical des enfants accueillis au sein du Multi-Accueil municipal et ce, jusqu'au recrutement d'une infirmière.

Décide de fixer le taux de la vacation allouée pour ces interventions à 28,00 € bruts de l'heure.

Décide d'imputer la dépense correspondante au chapitre 012, fonction 64, natures 6336, 64131, 6451, 6453 et 6488 du budget de l'exercice en cours.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

AFFAIRES SOCIALES

23/37 Fixation d'une participation des seniors nogentais au repas organisé par la Ville au Pavillon Baltard

Décide qu'une participation de 18 euros par personne sera versée lors de l'inscription au repas organisé par la Commune, le mardi 6 juin 2023 au Pavillon Baltard, à destination des seniors Nogentais âgés de 65 ans et plus, ayant leur domicile fiscal à Nogent-sur-Marne.

Décide que cette participation sera remboursable sur présentation de justificatifs pour les raisons suivantes :

- maladie, hospitalisation,
- décès d'un proche,
- désistement au minimum dix jours calendaires avant la date prévue du repas.

Décide d'accepter l'inscription d'un conjoint/concubin ne remplissant pas les conditions d'âge, mais justifiant d'un même domicile fiscal nogentais, celui-ci payant le même tarif que son conjoint éligible.

Décide que l'inscription d'une personne nogentaise ayant 100 ans ou plus l'année du repas (2023) est gratuite ainsi que pour un accompagnateur de son choix.

Dit que cette recette sera imputée sur le budget de l'exercice en cours.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

DIVERS

23/38 Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données

ACTIONS EN JUSTICE

- **DÉFENSE des intérêts de la Commune** par elle-même devant le tribunal de proximité de Nogent-sur-Marne dans le cadre d'un recours engagé par un ancien locataire de la Ville, en annulation de « saisie administrative à tiers détenteur » pour un impayé de loyers de 11 217,63 €. (n°23-195 du 20 mars 2023)

PRÉEMPTION

- **ACQUISITION par voie de préemption** d'un local commercial sis 131 Grande rue Charles de Gaulle à Nogent-sur-Marne pour un montant global de **142 500 €** (dont 12 500 € de frais d'agence). (n°23-139 du 17 février 2023)

COMMANDE PUBLIQUE

Service Marchés – Achats

- **MARCHÉ** avec la **SAS EUROMASTER France** pour la fourniture de pneumatiques et prestations associées pour les véhicules, arrêté comme suit :

Désignation	Montant max. annuel
Lot 1 : véhicules légers	20 000 € HT
Lot 2 : véhicules industriels	20 000 € HT

(n°23-149 du 23 février 2023)

- **MARCHÉ** avec la **Sarl ACE HYGIÈNE** sise 18 rue Viet à Créteil pour des prestations de dératisation et de désinsectisation, arrêté comme suit :

	Traitement préventif (forfait annuel)	Traitement curatif (max. annuel de commandes)
Commune	7 924,86 € TTC	15 000 € HT
CCAS	926,85 € TTC	2 000 € HT
Régie Scène Watteau / Pavillon Baltard	840 € TTC	1 000 € HT

(n°23-188 du 14 mars 2023)

Affaires générales

- **ACHAT** de papier thermique pour les dossiers de cartes d'identité et de passeports auprès de la **S.A. BERGER-LEVRAULT** sise 892 rue Yves Kermen à Boulogne-Billancourt au prix de **114,66 € TTC**. (n°23-180 du 13 mars 2023)

Communication – Évènementiel

- **ACHAT** de 4 compositions florales artificielles pour le Salon d'honneur auprès de la société **VOLUME VÉGÉTAL** sise 18 rue du bois de la remise à Varennes-Jarcy (91480) au prix de **4 000 € TTC**. (n°23-163 du 6 mars 2023)
- **CONTRAT** avec la **SAS SARBACANE SOFTWARE** 3 avenue Antoine Pinay à Hem (59510) pour un service d'envoi automatisé des invitations et des newsletters de la bibliothèque et du service communication, au prix de **1 578,96 € TTC / an**. (n°23-164 du 6 mars 2023)
- **CONTRAT** avec la **Compagnie du Lion des Flandres** domiciliée 126 rue Charles Dickens à Dunkerque pour 6 représentations du spectacle « *Incrovable Léonard* » lors de la Fête médiévale, le prix de ces prestations étant de **3 450 € TTC**. (n°23-174 du 9 mars 2023)
- **SÉANCE de contes**, dans le cadre de la Chasse aux Œufs, assurée par l'**association Age d'Or de France** domiciliée 62 rue Amelot à Paris, pour un prix de **180 € TTC**. (n°23-179 du 13 mars 2023)
- **ACHAT** de 500 œufs en plastique coloré pour la Chasse aux Œufs auprès d'**Amazon Business**

EU Sarl sise 67 boulevard du général Leclerc à Clichy (92110), au prix de **179,90 € TTC.** (n°23-184 du 13 mars 2023)

D.R.H.

- **ORGANISATION** par l'**Union régionale des CAUE d'Ile de France** d'un cycle de formation (7 jours) intitulé « architecture dans la Ville » destiné à un agent du service urbanisme, au prix de **1 400 € TTC.** (n°23-140 du 20 février 2023)
- **ORGANISATION** par le **Réseau Môm'artre** sis 204 rue de Crimée à Paris d'une formation civique et citoyenne intitulée « projets culturels » destinée aux deux volontaires accueillis par la Ville, pour un prix de **200 € TTC.** (n°23-141 du 20 février 2023)

Informatique

- **ACQUISITION** de licences F-Secure pour la sécurité du système d'information auprès de la **SASU ATS SYSTEMS** sise 155 route de Grenoble à Saint-Priest (69800) au prix de **9 244,80 € TTC.** (n°23-177 du 9 mars 2023)

Enfance-Education-Jeunesse-Sports scolaires

- **ACHAT** d'un réfrigérateur-congélateur de marque Proline pour l'école élémentaire Val de Beauté auprès de la **SAS DARTY** au prix de **328,99 € TTC.** (n°23-138 du 17 février 2023)
- **ORGANISATION** de sorties par le Pôle Jeunesse au mois de mars comme suit :

Activité	Prestataire	Prix TTC
Visite des coulisses du stade Roland Garros par 10 jeunes	SAS CULTIVAL 22 rue du quatre septembre 75002 Paris	205 €
Atelier « estime de soi »	Marie Canavesio, psychologue, 122 avenue Pierre Brossolette au Perreux / Marne	180 €

(n°23-147 du 21 février 2023)

- **CONTRAT** avec la **SAS AUTOCARS DARCHE-GROS** pour le transport A/R des élèves de l'école maternelle Gallieni à la piscine entre le 31 mars et le 9 juin 2023, le prix de cette prestation s'élevant à **3 040 € TTC.** (n°23-150 du 23 février 2023)
- **CONTRAT** avec l'**association Courage le Groupe** pour l'animation à **titre gratuit** d'un atelier de fabrication de pain bio le 29 mars au Club de Loisirs Guy Moquet. (n°23-156 du 24 février 2023)
- **ACHAT** de 78 entrées destinées aux enfants du club de loisirs maternel Fontenay pour le spectacle « à moi », présenté au **Théâtre Antoine Watteau le 8 mars**, au prix de **210 €.** (n°23-160 du 27 février 2023)
- **CONTRAT** avec **Mme Chloë Charrois**, micro-entrepreneure domiciliée 25 rue des Telliers à Reims, pour l'animation d'un atelier artistique (4 séances) au Pôle Jeunesse le prix de cette prestation étant de **500 €.** (n°23-167 du 7 mars 2023)
- **ACHAT** de châssis entoilés pour un atelier artistique organisé au Pôle Jeunesse auprès de la **société BOESNER** sise 40 avenue du général de Gaulle à Champigny-sur-Marne au prix de **271,68 € TTC.** (n°23-178 du 10 mars 2023)
- **RÉPARATION** du sèche-linge de l'école Victor Hugo par la **Sarl DEPANN'MENAGER LENOIR** sise 23 rue Félix Faure à Champigny-sur-Marne, pour un prix de **408 € TTC.**

(n°23-186 du 14 mars 2023)

- **ORGANISATION** de sorties et d'activités pendant les vacances de printemps par le Pôle Jeunesse, comme suit :

Animation	Prestataire	Prix TTC
« Donut quiz » pour 8 jeunes	Sas Team Break La Défense 11 place des Vosges à Courbevoie	192 €
« Ciné-doublé » pour 20 jeunes	Association Cafés Filous 25 rue Louis Philippe à Neuilly/Seine	330 €
Viste de Paris en VTC (10 jeunes)	SAS Fauveau Loc Vélo 115 rue Brancion à Paris	132 €
Visite guidée musée (20 jeunes)	Musée du Quai Branly	70 €

(n°23-193 du 20 mars 2023)

Services Techniques

- **CONTRAT** de 4 mois avec la **société NOLLET** sise 17 rue de la République à Montreuil pour la fourniture de matériel électrique, le montant maximum de commandes étant fixé à **15 000 € HT**. (n°23-154 du 23 février 2023)
- **ACHAT** de matériaux de sidérurgie auprès de la **société DESCOURS ET CABAUD** sise 31 quai du Rancy à Bonneuil-sur-Marne pour un montant de **500 € HT**. (n°23-157 du 24 février 2023)
- **ACHAT** de matériaux de construction auprès de la **SAS POINT P** sise 25 avenue des Guillaeraies à Nanterre pour un montant de **500 € HT**. (n°23-158 du février 2023)
- **CONTRAT** de 4 mois avec la **SAS LEGALLAIS** sise 7 rue d'Atalante à Hérouville Saint Clair (14200) de fournitures de plomberie, pour un montant de **5 000 € HT** et d'outillage à main et électroportatif pour un montant de **10 000 € HT**. (n°23-159 du février 2023)
- **MARCHÉ** avec la **SASU SERMET** sise 1 rue Paul Séjourné à Créteil pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage - dans le cadre du projet de vente de l'Hôtel du Port - comprenant un audit des installations thermiques du complexe dit « centre nautique » et l'étude de faisabilité de création d'une chaufferie autonome pour l'hôtel, le prix de cette prestation étant de **7 110 € TTC**. (n°23-161 du 2 mars 2023)
- **ACHAT** de 12 cylindres radialis auprès de la **SAS FOUSSIER** sise ZAC de Monne à Allonnes (732700) pour sécuriser l'accès des écoles Guy Moquet et Paul Bert, au prix de **2 597,03 € TTC**. (n°23-168 du 7 mars 2023)
- **ACHAT** de pièces détachées pour un véhicule C3 affecté aux services techniques auprès de la **société BECK EXPORT AUTOMOBILE**, au prix de **231,22 € TTC**. (n°23-172 du 8 mars 2023)
- **LOCATION** d'une carotteuse pour la régie Voirie auprès de la **société KILOUTOU** sise 89 rue Alexandre Fourny à Champigny-sur-Marne au prix de **949,97 € TTC**. (n°23-189 du 14 mars 2023)

Sports

- **CONTRAT** avec la **Société Nautique de Vigneux**, association domiciliée centre Georges Brassens à Vigneux (91270) pour une démonstration de joutes parisiennes le 4 juin lors de FestiMarne Olympique, le prix de cette prestation étant de **5 000 €**. (n°23-142 du 20 février 2023)

- **CONTRAT** avec la **SAS ESCAL'GRIMPE** sise 4 rue Henri Farman à Tremblay en France (93290) pour l'organisation d'une animation escalade lors de FestiMarne Olympique, le prix de cette prestation étant de **3 288 € TTC.** (n°23-143 du 21 février 2023)
- **CONTRAT** avec l'**association Au fil de l'Eau** domiciliée 43 galerie Rouget de l'Isle à Choisy-le Roi (94600) pour l'organisation de croisières commentées sur la Marne lors de FestiMarne Olympique, le prix de ces prestations étant de **2 770 €.** (n°23-144 du 21 février 2023)
- **SURVEILLANCE** du site accueillant Festimarne par la **Sarl C.S.P.** sise 1-3 rue Charles Cordier à Ferrières en Brie (77164) pour un prix de **365,69 € TTC.** (n°23-146 du 21 février 2023)
- **ACHAT** de modules de gymnastique auprès de la **SAS DECATHLON PRO** sise 4 boulevard de Mons à Villeneuve D'Ascq (59669) pour un montant de **7 757,25 € TTC.** (n°23-166 du 7 mars 2023)
- **CONTRAT** avec la **Sarl ADMS** sise 21 rue des sources à Savigny-le-Temple pour l'entretien et la réparation des autolaveuses du dojo et du stadium, le prix de ces prestations étant fixé à **696,55 € TTC.** (n°23-170 du 8 mars 2023)
- **CONFECTION** d'un panneau d'utilisation des modules de l'espace de remise en forme du parc Watteau par la **Sarl SODIFREX** sise 18 ZA de l'Anjournière à Vivonne (86370) au prix de **849,13 € TTC.** (n°23-173 du 8 mars 2023)
- **ACHAT** auprès de la **SAS GYMNOVA** sise 45 rue Gaston de Flotte à Marseille (13375) de petites fournitures pour la remise en état du matériel de gymnastique au gymnase Emilie Le Penne au prix de **43,20 € TTC.** (n°23-181 du 13 mars 2023)
- **CONTRAT** avec la **PROTECTION CIVILE PARIS SEINE** pour une mission de surveillance des activités organisées sur la Marne lors de FestiMarne Olympique les 3 et 4 juin, le prix de cette prestation étant de **820 €.** (n°23-185 du 14 mars 2023)
- **ACHAT** de 4 rameurs « Rowerg » pour les salles de musculation auprès de la **SAS CONCEPT 2** sise 190 rue d'Estienne d'Orves à Colombes (92700) au prix de **4 944 € TTC.** (n°23-192 du 17 mars 2023)
- **INITIATION** à la boxe lors de FestiMarne Olympique les 3 et 4 juin assurée par la **FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BOXE** pour un prix de **1 100 €.** (n°23-197 du 21 mars 2023)
- **ANIMATION** « trottinettes » assurée par l'**association UCPA** lors de FestiMarne Olympique les 3 et 4 juin pour un prix de **3 098 €.** (n°23-198 du 21 mars 2023)

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AUX ASSOCIATIONS

- **RENOUVELLEMENT** de l'adhésion de la Commune à l'**association La Seine en Partage et ses Affluents**, le montant de la cotisation pour l'année 2023 s'élevant à **3 000 €.** (n°23-169 du 8 mars 2023)

SUBVENTIONS

- **DEMANDE DE SUBVENTION** auprès de la Préfecture du Val de Marne au titre du Fonds Vert pour des travaux de végétalisation et d'aménagement de haie estimés à 52 916 € HT. (n°23-151 du 23 février 2023)
- **DEMANDE DE SUBVENTION** auprès de la Préfecture du Val de Marne au titre du Fonds Vert pour des travaux de rénovation de l'éclairage public (remplacement des lanternes par des ampoules LED et développement de la télégestion pour mise en place d'une trame noire) estimés à 276 935,15 € HT et l'élaboration d'un schéma directeur vélo dont le coût s'élève à 25 650 € HT. (n°23-152 du 23 février 2023)
- **DEMANDE DE SUBVENTION** auprès de la Préfecture du Val de Marne au titre du Fonds Vert pour des travaux de rénovation énergétique – isolation thermique de trois bâtiments . (n°23-155 du 24 février 2023)

LOCATIONS – CONVENTIONS D'OCCUPATION PRÉCAIRE ET CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION – AVENANTS

- **RENOUVELLEMENT** de la convention mettant **gratuitement** à disposition de l'**association Visemploi** un bureau et une salle de réunion situés 4 rue du Maréchal Vaillant pour une durée d'un an, à compter du 21 février 2023.
(n°23-148 du 21 février 2023)
- **LOCATION** de la grande salle et de la galerie-mezzanine du théâtre Antoine Watteau le 8 juillet pour la Soirée des Talents au tarif de **1 341,60 € TTC**.
(n°23-187 du 14 mars 2023)
- **MISE À DISPOSITION à titre gratuit** de salles du Conservatoire au profit de l'UEPA (Union des Enseignements et Pratiques du Val de Marne) le 25 mars pour les examens départementaux de cuivres. (n°23-190 du 15 mars 2023)
- **MISE À DISPOSITION à titre gratuit** de 30 places de stationnement dans le parking Nogent Baltard au profit de **la RATP** pour une durée de 10 ans.
(n°23-194 du 20 mars 2023)
- **MISE À DISPOSITION** de salles municipales et d'équipements sportifs :

Preneur	Equipement	Date(s)	Redevance
Loto du Lions Clubs	Salle Charles de Gaulle	15 avril	108 €
Festival de danse folklorique association Estrelas Do Mar	Salle Emile Zola	16 avril	120 €
Stage de l'Aïkido Nogent 94	Dojo David Douillet	9 avril	60 €
Anniversaire	Salle Emile Zola	22 avril	315 €
Epreuves du concours externe d'admission à l'Ecole navale	Stade sous la Lune et salle de musculation	12 juin – 6 juillet	768 €
Stage de théâtre de la Cie Acalade	Petite salle polyvalente de la Maison des Associations	11 mai et 1 ^{er} juin	84 €

Entraînement cascade de la Cie Asphalt	Gymnase du centre nautique	12 mars	84 €
AG de l'association Vivre en Ville	Salle B de la Maison des Associations	12 mai	36 €
Festival folklorique AS Gavoitas		14 mai	120 €
Fête de fin d'année de l'association JKC Nogent	Stadium	24 juin	180 €
Tournoi-loisir du Nogent Basket Club	Stadium	11 et 25 juin	444 €
Anniversaire	Salle Fleutiaux	14 mai	192,50 €
Réception de l'association La Maison Autour	Hall du Stadium	18 avril	24 €

(n°23-136 et 137 du 16 février, 23-145 du 21 février, n°23-152 du 23 février, 23-162 du 3 mars, 23-171 du 8 mars, n°23-165 du 6 mars, 23-175 et 23-176 du 9 mars, 23-182 et 183 du 13 mars, n°23-196 du 21 mars)

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H39



Jacques J.P. MARTIN

Maire de Nogent-sur-Marne

1^{er} Vice-Président du Territoire ParisEstMarne&Bois